

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21420187300707</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE dont la population est de 3500 habitants</b> <b>et plus VILLE DE ROANNE</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC LOIRE NORD

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

**BUDGET : PARKINGS AMENAGES DE ROANNE (2)**

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	24
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	27
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	501 741,00	501 741,00
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
<b>P</b>	<b>R</b>	(si déficit)	(si excédent)
<b>O</b>	<b>T</b>	0,00	0,00
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>501 741,00</b>	<b>501 741,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	238 100,00	238 100,00
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
<b>P</b>	<b>R</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>O</b>	<b>T</b>	0,00	0,00
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>238 100,00</b>	<b>238 100,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>739 841,00</b>	<b>739 841,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	159 010,00	0,00	193 041,00	193 041,00	193 041,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	122 830,00	0,00	90 540,00	90 540,00	90 540,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>281 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>283 591,00</b>	<b>283 591,00</b>	<b>283 591,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>281 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>283 641,00</b>	<b>283 641,00</b>	<b>283 641,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	83 100,00		83 100,00	83 100,00	83 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	135 000,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>218 100,00</b>		<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>501 741,00</b>	<b>501 741,00</b>	<b>501 741,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>501 741,00</b>
---	-------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 600,00	0,00	16 830,00	16 830,00	16 830,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	156 300,00	0,00	175 010,00	175 010,00	175 010,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>170 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>191 840,00</b>	<b>191 840,00</b>	<b>191 840,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	116 000,00	0,00	96 801,00	96 801,00	96 801,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>286 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 641,00</b>	<b>288 641,00</b>	<b>288 641,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	213 100,00		213 100,00	213 100,00	213 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>213 100,00</b>		<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>501 741,00</b>	<b>501 741,00</b>	<b>501 741,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>501 741,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>5 000,00</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	213 100,00		213 100,00	213 100,00	213 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>213 100,00</b>		<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>268 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>238 100,00</b>	<b>238 100,00</b>	<b>238 100,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>238 100,00</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	83 100,00		83 100,00	83 100,00	83 100,00

VILLE DE ROANNE - PARKINGS AMENAGES DE ROANNE - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	135 000,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>218 100,00</b>		<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>268 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>238 100,00</b>	<b>238 100,00</b>	<b>238 100,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>238 100,00</b>
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

**5 000,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	193 041,00		193 041,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 540,00		90 540,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	50,00	0,00	50,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	135 000,00	135 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		83 100,00	83 100,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>283 641,00</b>	<b>218 100,00</b>	<b>501 741,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>501 741,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	213 100,00	213 100,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	25 000,00	0,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>25 000,00</b>	<b>213 100,00</b>	<b>238 100,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>238 100,00</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 830,00		16 830,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	175 010,00		175 010,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	96 801,00	213 100,00	309 901,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>288 641,00</b>	<b>213 100,00</b>	<b>501 741,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>501 741,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	20 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		135 000,00	135 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		83 100,00	83 100,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>20 000,00</b>	<b>218 100,00</b>	<b>238 100,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>238 100,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>159 010,00</b>	<b>193 041,00</b>	<b>193 041,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	36 190,00	36 190,00	36 190,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 950,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	10 070,00	10 000,00	10 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 560,00	16 371,00	16 371,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	720,00	742,00	742,00
6156	Maintenance	35 380,00	42 588,00	42 588,00
6161	Multirisques	4 000,00	4 000,00	4 000,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	300,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	2 590,00	3 100,00	3 100,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6282	Frais de gardiennage	2 050,00	2 050,00	2 050,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	22 000,00	22 000,00
63512	Taxes foncières	34 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>122 830,00</b>	<b>90 540,00</b>	<b>90 540,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	20 000,00	24 750,00	24 750,00
6331	Versement de mobilité	900,00	420,00	420,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	560,00	290,00	290,00
6411	Salaires, appointements, commissions	64 490,00	37 820,00	37 820,00
6414	Indemnités et avantages divers	8 750,00	8 140,00	8 140,00
6415	Supplément familial	2 270,00	2 300,00	2 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 920,00	4 340,00	4 340,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	15 560,00	12 480,00	12 480,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	740,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 640,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	10,00	10,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>281 850,00</b>	<b>283 591,00</b>	<b>283 591,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	50,00	50,00	50,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>281 900,00</b>	<b>283 641,00</b>	<b>283 641,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>83 100,00</b>	<b>83 100,00</b>	<b>83 100,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>135 000,00</b>	<b>135 000,00</b>	<b>135 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	135 000,00	135 000,00	135 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>500 000,00</b>	<b>501 741,00</b>	<b>501 741,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>501 741,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>14 600,00</b>	<b>16 830,00</b>	<b>16 830,00</b>
7084	Mise à disposition de personnel facturée	14 400,00	16 630,00	16 630,00
7088	Autres produits activités annexes	200,00	200,00	200,00
73	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>156 300,00</b>	<b>175 010,00</b>	<b>175 010,00</b>
7541	Redevance de stationnement	155 590,00	175 000,00	175 000,00
7588	Autres	710,00	10,00	10,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>170 900,00</b>	<b>191 840,00</b>	<b>191 840,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>116 000,00</b>	<b>96 801,00</b>	<b>96 801,00</b>
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	116 000,00	0,00	0,00
776	Déficit BA caract. indus. / comm. par BP	0,00	96 801,00	96 801,00
78	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>286 900,00</b>	<b>288 641,00</b>	<b>288 641,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	213 100,00	213 100,00	213 100,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>500 000,00</b>	<b>501 741,00</b>	<b>501 741,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>501 741,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>55 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
2135	Installations générales, agencements	50 000,00	20 000,00	20 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>55 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>55 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	5 000,00	5 000,00	5 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	208 100,00	208 100,00	208 100,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>268 100,00</b>	<b>238 100,00</b>	<b>238 100,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>238 100,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>50 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
1314	Subv. équipt Communes	50 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>50 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>83 100,00</b>	<b>83 100,00</b>	<b>83 100,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>135 000,00</b>	<b>135 000,00</b>	<b>135 000,00</b>
28131	Bâtiments	121 800,00	121 800,00	121 800,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 800,00	4 800,00	4 800,00
28153	Installations à caractère spécifique	8 400,00	8 400,00	8 400,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>268 100,00</b>	<b>238 100,00</b>	<b>238 100,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>238 100,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 800.00 €	09/11/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivis de réalisation supérieur à 10 000	5	09/11/2023
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	2	09/11/2023
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	2	09/11/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	5	09/11/2023
L	Autres terrains	10	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Gros oeuvre	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Façade	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Plomberie	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Chauffages, climatisation	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Electricité, câblage, fibre optique	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Etanchéité	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Plafonds	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Cloisons	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Menuiseries intérieures	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Ascenseurs	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Autres aménagements intérieurs	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Plâtrerie peinture	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments inférieures ou égal à 10 000 - Revêtements de sols	5	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Gros oeuvre	20	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Façade	20	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	20	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Plomberie	20	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Chauffages, climatisation	20	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Electricité, câblage, fibre optique	20	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Etanchéité	15	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Plafonds	15	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Cloisons	15	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Menuiseries intérieures	15	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Ascenseurs	15	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Autres aménagements intérieurs	15	09/11/2023

VILLE DE ROANNE - PARKINGS AMENAGES DE ROANNE - BP - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	15	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	15	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Plâtrerie peinture	10	09/11/2023
L	Constructions de bâtiments supérieures à 10 000 - Revêtements de sols	10	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Gros oeuvre	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Façade	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Plomberie	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Chauffages, climatisation	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Elec., câblage, fibre optique	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Etanchéité	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Plafonds	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Cloisons	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Menuiseries intérieures	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Ascenseurs	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Autres aménagements intérieurs	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Aménag. extérieurs bâtiments	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Aménag. extérieurs espaces verts	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Plâtrerie peinture	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs ou égal à 10 000 - Revêtements de sols	5	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Gros oeuvre	20	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Façade	20	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	20	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Plomberie	20	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Chauffages, climatisation	20	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Elec., câblage, fibre optique	20	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Etanchéité	15	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Plafonds	15	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Cloisons	15	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Menuiseries intérieures	15	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Ascenseurs	15	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Autres aménagements intérieurs	15	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Aménag. extérieurs bâtiments	15	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Aménag. extérieurs espaces verts	15	09/11/2023
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Plâtrerie peinture	10	09/11/2023

VILLE DE ROANNE - PARKINGS AMENAGES DE ROANNE - BP - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Revêtements de sols	10	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Gros oeuvre	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Façade	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Plomberie	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Chauffages, climatisation	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Electricité, câblage, fibre optique	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Etanchéité	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Plafonds	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Cloisons	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Menuiseries intérieures	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Ascenseurs	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Autres aménagements intérieurs	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Plâtrerie peinture	5	09/11/2023
L	Autres constructions inférieures ou égal à 10 000 - Revêtements de sols	5	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Gros oeuvre	20	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Façade	20	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	20	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Plomberie	20	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Chauffages, climatisation	20	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Electricité, câblage, fibre optique	20	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Etanchéité	15	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Plafonds	15	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Cloisons	15	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Menuiseries intérieures	15	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Ascenseurs	15	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Autres aménagements intérieurs	15	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	15	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	15	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Plâtrerie peinture	10	09/11/2023
L	Autres constructions supérieures à 10 000 - Revêtements de sols	10	09/11/2023
L	Installations à caractère spécifique - Four crématoire	15	09/11/2023
L	Installations à caractère spécifique - Chambre froide et système de traitement des fumées	10	09/11/2023
L	Matériel industriel	8	09/11/2023
L	Outillage industriel	5	09/11/2023
L	Installations générales, agencements, aménagements divers inférieures à 10 000	5	09/11/2023
L	Installations générales, agencements, aménagements divers à partir de 10 000	20	09/11/2023
L	Matériel de transport - Petits véhicules	5	09/11/2023
L	Matériel de transport - Grands véhicules	10	09/11/2023
L	Matériel de reprographie	5	09/11/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel informatique	5	09/11/2023
L	Matériel de bureau	5	09/11/2023
L	Mobilier	10	09/11/2023
L	Matériel audiovisuel	5	09/11/2023
L	Autres immobilisations corporelles	5	09/11/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>213 100,00</b>	<b>I 213 100,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>213 100,00</b>	<b>213 100,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	213 100,00	213 100,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>213 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 100,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>218 100,00</b>	<b>III</b> <b>218 100,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>218 100,00</b>	<b>218 100,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	121 800,00	121 800,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 800,00	4 800,00
28153	Installations à caractère spécifique	8 400,00	8 400,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	83 100,00	83 100,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>218 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>218 100,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>213 100,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>218 100,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6)	<b>5 000,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Adjoint Technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Agent titulaire	C	1	24 750,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	C	1	24 750,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 5

Date de convocation : 15/12/2023

Présenté par (1) M. le Maire,

A Roanne le 21/12/2023

(1) M. le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Roanne, le 21/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BANCHET Jean-Jacques	
BARBANT Vanessa	
BERNIER Virginie	
BEYSSON Franck	
BOST Romain	
BOURGEON Edmond	
BRASSEUR MINARD Guillaume	
BRUN Catherine	
CHEVILLARD Christine ayant donné mandat à BEYSSON Franck	
DANA BURNICHON Marie-Laure	
DORANGE Christian	
DUFOSSE Catherine ayant donné mandat à PROST MALLET Valérie	
DUMOULIN Brigitte	
FESNOUX Fanny	
GRANGE Alexandre	
GUILLERMIN Quentin	
IACOVELLA Andrea	
LAMBERT Fabien	
LAPALUS Hélène	
LASSAIGNE Pascal	
LOUGHRAIEB Maryvonne	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

LUPU BRATILOVEANU Adina	
MURZI Lucien	
NICOLIN Yves	
NOUIBAT Mahdi	
PASSOT Gilles	
PETIT Jade	
PIAT Estéban	
PION Christophe	
PROST MALLET Valérie	
REDEUILH Vickie	
RIAMON Marie-Hélène	
ROBIN Clothilde	
ROTKOPF Sophie	
SERGENTON Guy	
TRONCY Corinne	
VANHECKE Denis	
VERMOREL Sabine	

Certifié exécutoire par (1) M. le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/12/2023, et de la publication le 28/12/2023

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

# VILLE DE ROANNE

## Budget Général

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 36  
 Nombre de suffrages exprimés : 38

### VOTES :

Pour : 33  
 Groupe Majorité +  
 M. Jacovella + M. Pion  
 Contre : 5  
 Groupes Collectif 88%  
 et A Gauche Pour Roanne  
 Abstention :

## Service Funéraire Public

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 36  
 Nombre de suffrages exprimés : 36

### VOTES :

Pour : 36. Groupes Majorité  
 + A Gauche pour Roanne +  
 M. Jacovella + M. Pion  
 Contre :  
 Abstention : 2  
 Groupe Collectif 88%

## Crématorium

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 36  
 Nombre de suffrages exprimés : 36

### VOTES :

Pour : 36. Groupes Majorité  
 + A Gauche pour Roanne  
 + M. Jacovella + M. Pion  
 Contre :  
 Abstention : 2  
 Groupe Collectif 88%

## Parkings Aménagés

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 36  
 Nombre de suffrages exprimés : 33

### VOTES :

Pour : 33. Groupe Majorité  
 + M. Jacovella + N. Pion  
 Contre :  
 Abstention : 5 - Groupes  
 Collectif 88% et  
 A Gauche pour Roanne

## Théâtre

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 36  
 Nombre de suffrages exprimés : 36

### VOTES :

Pour : 36. Groupes Majorité  
 + A Gauche pour Roanne  
 + M. Jacovella + N. Pion  
 Contre :  
 Abstention : 2  
 Groupe Collectif 88%

## ZAC République Gambetta Roanne

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 36  
 Nombre de suffrages exprimés : 33

### VOTES :

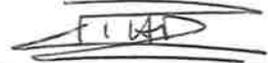
Pour : 33. Groupe Majorité  
 + N. Jacovella +  
 N. Pion  
 Contre :  
 Abstention : 5 - Groupes  
 Collectif 88% et A Gauche  
 pour Roanne.

**Date de convocation le 15 décembre 2023**

**Budget Primitif de la Ville de ROANNE et budgets annexes,  
 du Service Funéraire Public, du Crématorium, des Parkings Aménagés, du Théâtre et de la ZAC République Gambetta Roanne pour l'exercice 2024  
 Présenté par Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE, Yves NICOLIN  
 A ROANNE, le 21 décembre 2023**

**Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session à ROANNE le 21 décembre 2023**

**Les membres du Conseil Municipal**

M. Yves NICOLIN		N. Esteban PIAT	
-----------------	--	-----------------	---

**Certifiée exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture, le  
 A ROANNE, le**